

**PLANTER EN BORD DE CHAMPS ET DE ROUTES**

Les routes traversant les champs constituent l'un des milieux et 'paysages' les plus répandus sur le territoire du Pays du Calais. Si ces routes peuvent constituer des barrages et pièges pour certains animaux (amphibiens au retour des beaux jours, collisions d'hérissons ou rapaces nocturnes...), ces routes et notamment les bernes (bas-côtés) peuvent constituer des zones de passage et corridors. Si la limite de parcelles agricoles proches ne permet pas toujours la plantation de haies vives, une alternative peut être trouvée par la plantation d'arbres de haut-jets, présentant un houppier (premières branches feuillues) élevé et une faible densité de feuillage. La taille les premières années des branches basses peut également s'avérer utile et nécessaire. Diverses espèces conviennent particulièrement : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Ormes glabre et mineur (*Ulmus glabra* et *minor*), Tilleuls à petites et larges feuilles (*Tilia cordata* et *platyphyllos*), Peuplier noir (*Populus nigra*), Bouleaux verruqueux et pubescents (*Betula verruqua* et *pubescens*).

### **Arbres de haut-jet, plantés tous les 10 mètres** **Houppier élevé limitant les zones d'ombres sur les cultures proches**

